



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 08 juin 2023

Convocation : le 02 juin 2023

Affiché le 02 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le huit juin à 20 H 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian LEFORT, Maire.

Présents : Mrs BEAUCHEF Alain, BÉNARD Olivier, BESNIER Noël, BRISARD Laurent, ~~BOUL Jérôme~~, DROCOURT Michel, LADURÉE-ROUSSEAU Jean-René, LEFORT Christian, ~~MENARDAIS Olivier~~, MOTTIER Steven, RIVIÈRE Antoine, THORAVAL Laurent.

Mmes BAUDAIN Béatrice, BAUDOUX Stéphanie, BERNEZ Virginie, BOULIN Sophie, FIANCETTE Odile, LE BRECH Morgane, LEGAY-LEROY Clarisse, VAUTRAIN Florence.

Absents excusés : M. BOUL Jérôme, M. DROCOURT Michel (à donner pouvoir à M. RIVIERE Antoine), Mr MENARDAIS Olivier (a donné pouvoir à M. BEAUCHEF Alain)

Secrétaire : MOTTIER Steven

Ordre du jour :

- Jurés d'assises 2024
- DREAL – Demande de subvention liaisons douces
- Laval Agglo – Demande de subvention liaisons douces
- Conseil Départemental – Demande de subvention liaisons douces
- ADEME – Demande de subvention rénovation thermique du Pôle de la Vallée
- Décision modificative budgétaire n°2
- Création budget annexe « La Promenade »
- Aménagement rue du vallon – Maîtrise d'œuvre
- Subvention Ligue contre le cancer

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération 01/06/2023 : Jurés d'assises 2024

Exposé de Clarisse Legay-Leroy

En application des articles 259 à 267 du Code de Procédure Pénale, il y a lieu de procéder, à partir des listes électorales, à un tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire de la liste départementale annuelle des jurés d'assises pour l'année 2024.

Le Conseil municipal doit procéder publiquement au tirage des neuf électeurs âgés de plus de 23 ans susceptibles de figurer sur la liste annuelle des jurés d'assises.

- 1-1078 : Heurthault Tiphaine
- 2-0427 : Manceau Georgette
- 2-1024 : Trottier Christopher
- 1-0302 : Lenain Didier
- 1-0438 : Chevalier Stéphane
- 2-0383 : Loinard Alain
- 2-1090 : Youinou Anne
- 1-0729 : Fertillet Laetitia
- 1-1082 : Heurtebize Valérie

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire,
C.LEFORT

Délibération 02/06/2023 : DREAL – Demande de subvention liaisons douces

Exposé de Sophie Boulin

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dans le cadre du programme « territoires cyclables » accompagne les collectivités sur deux types de projets possibles :

- Les projets de type « itinéraire sécurisé » permettant de relier des pôles générateurs de déplacements à moins de 15 km de distance.

- Les projets de type « discontinuité », que ce soit des ouvrages d'art ou des points noirs de sécurité routière.

Pour les deux types de projet, l'assiette éligible ne prend en compte que les aménagements sécurisés en site propre, séparés de la circulation automobile (voie verte et piste cyclable).

L'aide demandée et accordée ne pourra être inférieure à 100 000 € par projet. Le taux d'aide apporté à chaque projet sera de :

- 15 % maximum du montant de l'assiette éligible hors taxe pour les projets situés en secteur dense, définis comme étant situés dans une unité urbaine de plus de 100 000 habitants (cf. Annexe 6) ;
- 50 % maximum pour les autres projets.

Les projets présentés devront s'inscrire dans une politique cyclable définie et cohérente à l'échelle du territoire dans lequel s'inscrit l'action du maître d'ouvrage (bassin d'emploi, unité urbaine, collectivité...).

Pour chaque projet, un diagnostic devra être posé. Ce diagnostic devra établir un état des lieux succinct du territoire autour de l'ouvrage ou de l'aménagement projeté.

Les projets proposés devront avoir fait l'objet a minima d'études préliminaires.

Il vous est proposé de solliciter cette aide financière en faveur des travaux d'aménagement de la liaison douce Nord-Sud.

Emplois	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.
Travaux	710 400,00 €	DSIL 2023 (29%)	176 714,00 €
		DREAL (50%)	355 200,00 €
		Autofinancement	178 486,00 €
TOTAL	710 400,00 €	TOTAL	710 400,00 €

M. Mottier : Si ce n'est pas le cas ?

M. Lefort : on sollicitera d'autres fonds

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023

Pour extrait conforme,

Le Maire,

C.LEFORT

Délibération 03/06/2023 : Laval Agglo – Demande de subvention liaisons douces

Exposé de Morgane Le Brech

Les aménagements cyclables peuvent être subventionnés dans le cadre d'inscription de projet au schéma départemental des aménagements cyclables (SDAC) ou dans le respect de ses orientations. Ce schéma est piloté par Laval agglomération. Il a été validé en 2016.

La commune d'Argentré a pour projet la réalisation d'aménagements doux (voie piétonne et cyclable) dans le cadre de la liaison Nord-sud. Cela permettra la liaison entre les zones d'habitation, au nord de la commune, et les zones d'activités, de loisirs, sportives et scolaires, au sud.

Les modalités d'instructions et d'attributions financières pour les demandes de participation pour les aménagements cyclables émis par les communes et non inscrit au Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables ont été approuvées au conseil communautaire du 16 décembre 2019.

La subvention de 50% maximum est calculée sur le reste à charge des travaux à réaliser en aménagement cyclable, après déduction des différentes autres subventions.

Aménagements cyclables non-inscrits au SDAC mais répondants aux grandes orientations du

Types d'aménagements	Maîtrise d'ouvrage	Financement – Participation Laval Agglomération
Aménagements cyclables type bandés, pistes, chaudiou, voie verte, doubles sens cycle.	Autres collectivités (communes, département, région)	Etude au cas par cas – 50% maximum des travaux relatifs à l'aménagement spécifique aux cycles (après déduction des subventions) – y/c les travaux de réfection et remise à niveau
Stationnement cycle	Autres collectivités (communes, département, région)	Etude au cas par cas – 50% maximum des travaux relatifs à la mise en place de stationnement spécifiques aux cycles dans la limite de 1500 € TTC par unité (après déduction des subventions)

PLAN DE FINANCEMENT LIAISON NORD SUD			
Désignation	dépenses		recettes
Liaison Nord-sud	710 400,00 €	subvention DETR	62 079,00 €
dont piste cyclable nord église	211 280,00 €		
dont piste cyclable nord église	249 560,00 €		
Total piste cyclable	460 840,00 €	subvention DETR piste cyclable (partie des 176714€)	114 635,00 €
Montant éligible C.D. 53	375 000,00 €	C.D. 53 (25% des aménagements cyclables)	93 750,00 €
		sous-total subventions piste cyclable	208 385,00 €
		Reste à charge piste cyclable (460840€ - 208835€)	252 005,00 €
		subvention Laval Agglo : 50% du reste à charge piste cyclable	126 002,00 €
		Total subventions	396 466,00 €
		Autofinancement	313 934,00 €
Rappel coût global	710 400,00 €		710 400,00 €

Il vous est proposé :

- de solliciter de Laval Agglo une aide financière de 126002€ pour la partie piste cyclable de la liaison douce Nord-Sud.

d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire,
C.LEFORT

Délibération 04/06/2023 : Demande de subvention liaisons douces

Exposé de Morgane Le Brech

La politique de soutien aux mobilités douces par le département de la Mayenne permet aux collectivités locales de solliciter des subventions et contribuer à la réalisation des aménagements de voie cyclable pour les parties de voies situées en bordure d'une route départementale.

Les conditions d'octroi sont :

Aménagements cyclables, sous réserve de justification de la pertinence : zone desservie, public visé, accompagnement à la pratique du vélo.

Sont éligibles :

- les pistes cyclables (contiguës ou éloignées) : on entend par piste cyclable, selon l'article R110-2 du code de la route, une chaussée exclusivement réservée aux cycles, c'est-à-dire aux vélos.
- la partie cyclable des chaussées à voie centrale banalisée.

Dans le cadre de la liaison Nord-sud projetée sur la commune, les aménagements cyclables pourront être financés à hauteur de 25% maximum des dépenses liées à ces derniers.

PLAN DE FINANCEMENT LIAISON NORD SUD			
Désignation	dépenses		recettes
Liaison Nord-sud	710 400,00 €	subvention DETR	62 079,00 €
dont piste cyclable nord église	211 280,00 €		
dont piste cyclable nord église	249 560,00 €		
Total piste cyclable	460 840,00 €	subvention DETR piste cyclable (partie des 176714€)	114 635,00 €
Montant éligible C.D. 53	375 000,00 €	C.D. 53 (25% des aménagements cyclables)	93 750,00 €
		sous-total subventions piste cyclable	208 385,00 €
		Reste à charge piste cyclable (460840€ - 208835€)	252 005,00 €
		subvention Laval Agglo : 50% du reste à charge piste cyclable	126 002,00 €
		Total subventions	396 466,00 €
		Autofinancement	313 934,00 €
Rappel coût global	710 400,00 €		710 400,00 €

Il vous est proposé :

- de solliciter du conseil départemental de la Mayenne une aide financière de 93750€€ pour la partie piste cyclable de la liaison douce Nord-Sud

- d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 C.LEFORT

Délibération 05/06/2023 : ADEME – Demande de subvention rénovation thermique du Pôle de la Vallée

Exposé de Christian Lefort

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) gère un « Fonds Chaleur » destiné aux collectivités locales.

Ce fonds est destiné à nous aider à agir pour la transition écologique et passer au renouvelable grâce à la biomasse énergie, l'ADEME nous apporte une aide financière à la réalisation de notre installation de production de chaleur à partir de biomasse/bois.

Toutefois, l'aide est limitée à l'installation de la seule chaufferie bois et le montant de cette aide résulte d'un calcul particulier qui tient compte de la puissance et de la performance énergétique de la chaufferie ainsi que des gains en énergie.

Il est rappelé que, concernant cette opération, le bureau d'études Flu'bat a établi un audit avec une proposition de 3 scénarios :

N°	Scenario	Investissement (€HT)	Coûts (€HT)					Temps de retour			
			Charges Variables	Charges Fixes	Total	Economies annuelles (€HT)	% économies réalisées	Optimiste	Moyen	Pessimiste	
0	Initial		15 031€	3 029€	18 060 €						
S1	Basique	193 100 €	6 383€	3 029€	9 412 €	- 8 648 €	-48%	18 ans	16 ans	14 ans	
S2	Intermédiaire	314 058 €	5 238€	2 089€	7 327 €	- 10 733 €	-59%	22 ans	19 ans	16 ans	
S3	Avancé	352 058 €	4 827€	2 289€	7 116 €	- 10 944 €	-61%	23 ans	20 ans	15 ans	

Après analyse, c'est le scénario 2 qui est retenu et qui comprend les travaux suivants pour un montant de 314 058 € H.T. :

Scenario 2		Investissement
A1	Isolation plancher bas chaufferie	2 000,00 €
A2	Isolation thermique par l'intérieur salles des fêtes et de la vallée	29 901,90 €
A3	Isolation thermique par l'extérieur Service jeunesse, le repère, ...	70 056,00 €
A4	Isolation des plafonds	58 100,00 €
A5	Remplacement des DV 4/6/4 et simple vitrage	36 000,00 €
B2	Chaufferie bois	65 000,00 €
B3	Régulation pièce par pièce et rénovation réseaux	7 500,00 €
B4	Raccordement de la salle de Vallée au réseau de chauffage	10 500,00 €
C2	Ventilation SF détection de présence	16 000,00 €
D1	Mise en place LED	19 000,00 €
Total Scenario 2		314 058 € (+/- 20%)

C'est pourquoi il vous est proposé :

- de solliciter cette subvention « Fonds Chaleur » de l'ADEME pour les travaux liés à l'installation de la chaufferie bois dont le montant est estimé à 65 000 € H.T. dans le cadre des travaux de rénovation thermique du pôle de la Vallée qui comprend la salle de la Vallée, Le Repère, les salles de réunion et la salle des fêtes.
-
- Et d'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023
 Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 C.LEFORT

Délibération 06/06/2023 : Décision modificative budgétaire n°2

Exposé de Clarisse Legay Leroy

Budget principal :

- Budget investissement :

Dans le cadre de la gestion des chiens errants notamment le week-end, il est nécessaire de disposer d'un chenil pour pouvoir héberger les animaux dans l'attente que le propriétaire se manifeste ou de les emmener à la fourrière.

Actuellement, gardé à l'atelier les animaux créent des nuisances pour le voisinage.
Il vous est donc proposé d'acquérir un chenal qui sera installé dans la zone de la Carie.
Pour ce faire, il est nécessaire d'inscrire un budget de 900 € TTC à l'opération 58 « Acquisition de divers matériels »

Mme Bernez : Pour les petits chiens, voir pour une petite cage dog résidence. On n'a pas de convention pour la fourrière ?

M. Lefort : Ils ne font pas la 2^{ème} couronne, on avait fait une demande par le prise en charge.

Mme Bernez : l'avantage du service c'est qu'il gère tout.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire,
C.LEFORT

Délibération 07/06/2023 : Création budget annexe « La Promenade »

Exposé de Mme Boulin

Pour donner suite à la délibération du conseil municipal en date du 10 mars 2022 dans laquelle le budget annexe de la promenade a été créé, la Direction Départementale des Finances Publiques demande une délibération spécifique portant sur la création de ce budget annexe.

Il vous est donc demandé :

- D'approuver la création du budget annexe « La Promenade » afin d'assurer la réalisation d'un lotissement communal dénommé « lotissement La Promenade ». Ce budget appliquera la nomenclature M14 et sera assujetti à la TVA.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire,
C.LEFORT

Délibération 08/06/2023 : Aménagement rue du vallon – Maîtrise d'œuvre

Exposé de Sophie Boulin

Dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux rue du Vallon, il a été décidé de revoir l'aménagement de ce quartier ainsi que celui de la rue du Maine avec notamment la création de liaisons douces. Pour rappel, l'enveloppe financière votée au budget pour la réalisation de cette opération est de 150 000 € T.T.C

Quatre bureaux d'études ont été consultés.

La commission urbanisme réunie le 23 mai 2023, propose de retenir l'offre de Kaligéo pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement.

Il vous est donc proposé de suivre l'avis de la commission et de :

- Choisir KALIGÉO pour la mission de maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la commande correspondante

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Vote
Pour : 19
Contre : 0
Absentions : 0

Fait et délibéré le 08 juin 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire,
C.LEFORT

Délibération 09/06/2023 : Subvention Ligue contre le cancer

Exposé de Clarisse Legay Leroy

Le récent décès de Francis Gouget, membre très actif dans la vie associative de la commune et conjoint de Monique Gouget, ancienne conseillère municipale nous rappelle l'importance de la recherche contre le cancer.

C'est pourquoi, je vous propose de verser 250 € à la Ligue Nationale contre le Cancer (à prendre sur les 750€ de subvention à caractère humanitaire).

Ordre du jour levé à 21h23